



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Souffrances des médecins hospitaliers

Question écrite n° 36999

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les souffrances des médecins hospitaliers. L'observatoire de la souffrance au travail d'Action praticiens hôpital a publié ses dernières données sur la souffrance au travail des médecins hospitaliers. Ces derniers révèlent que les médecins éprouvent des difficultés et de la souffrance sur leurs lieux de travail, dans les hôpitaux. Les difficultés éprouvées par ces praticiens ayant fait la démarche de signaler leur souffrance se manifestent par des troubles du sommeil, des troubles anxio-dépressifs avec nécessité d'un traitement anxiolytique ou anti-dépresseur ou des troubles alimentaires. Un tiers de ces situations ont entraîné un arrêt de travail de plus de deux semaines. Mme la députée souhaite connaître les intentions de M. le ministre pour que les souffrances des médecins et des hospitaliers cessent, pour qu'elles soient prise en compte et accompagnées dans ce contexte pandémique, afin de préserver les médecins, les hommes et les équipes hospitalières dans leur quotidien, ce qui serait favorable aussi bien pour les médecins, les hommes mais aussi pour le service et l'hôpital.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36999

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1971

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)